

INFORMATION IMPORTANTE POUR LES FOURNISSEURS DE RIO TINTO ALCAN



Ce document vous présente sommairement la Solution d'affaires de Rio Tinto, les changements à venir et ce que cela signifie pour vous. Veuillez le partager avec toutes les personnes concernées au sein de votre organisation.

QU'EST-CE QUE LA SOLUTION D'AFFAIRES DE RIO TINTO?

Rio Tinto Alcan met actuellement en œuvre un système mondial de gestion intégré, appelé Solution d'affaires, reposant sur la suite d'applications SAP et des processus connexes.

Le programme de mise en œuvre de la Solution d'affaires à l'échelle de Rio Tinto Alcan est échelonné en plusieurs déploiements répartis sur deux ans.

- Le premier déploiement a eu lieu en octobre 2011 pour les fonctions d'entreprises de Rio Tinto Alcan (à Montréal et ailleurs au Canada).
- Le deuxième déploiement aura lieu le 4 septembre 2012 pour les établissements suivants : usine Grande-Baie; usine Laterrière; installations portuaires, Chemin de fer Roberval-Saguenay; Services régionaux Saguenay (incluant Manoir du Saguenay et Services financiers Saguenay); Ingénierie Québec & Gestion des Entrepreneurs; bureaux des ventes de Métal Primaire en Amérique du Nord.
- Les autres installations de Rio Tinto Alcan en Amérique du Nord auront accès à la Solution d'affaires d'ici la fin de 2013.
- Si vous offrez des services à d'autres entités de Rio Tinto Alcan qui n'ont pas encore accès à la Solution d'affaires, nous vous demandons de continuer de suivre les mêmes processus qu'auparavant avec elles, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

SOMMAIRE DES CHANGEMENTS EFFECTIFS À PARTIR DU 4 SEPTEMBRE 2012

Bons de commande	<ul style="list-style-type: none"> • Changement de format des bons de commande pour tous les biens et services achetés par les entités de Rio Tinto Alcan couvertes par le déploiement. • Nouvelle numérotation des bons de commandes émis à partir du 4 septembre. Cette nouvelle numérotation n'aura plus de lien logique avec l'usine qui émet la commande (p. ex. préfixe 332 pour l'usine Laterrière). • NOTE : les numéros de bons de commande en vigueur lors du déploiement ne changeront pas.
Facturation	<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelles exigences pour la soumission des factures (des informations vous seront transmises plus près de la date du déploiement). • Toutes les informations apparaissant sur la facture, incluant le nom de la société et l'adresse de facturation, devront obligatoirement correspondre à celles figurant sur le bon de commande. • Les factures devront être soumises directement au service des comptes fournisseurs. Les conditions de paiement seront établies en fonction de la réception des factures dans le système des Comptes fournisseurs. • Aucune facture imprimée ne sera acceptée pour les fournisseurs utilisant l'échange de données informatisé (EDI) / Quadrem. Pour les utilisateurs de ces services, il n'y a aucun autre changement pour la facturation.
Codes et numéros	<ul style="list-style-type: none"> • Attribution de nouveaux numéros aux articles magasin. • Attribution de nouveaux numéros de fournisseurs.

NOTE : Tous les contrats, ententes et commandes en vigueur seront respectés lors du déploiement de la Solution d'affaires.

POUR PLUS D'INFORMATION

Veuillez communiquer avec votre acheteur-négociateur (ses coordonnées se trouvent au bas de votre bon de commande).

NOTE : Si vous êtes dans l'impossibilité de communiquer avec votre acheteur-négociateur, contactez Sergio Morais au 514-841-2431.
Pour toutes questions concernant les transactions électroniques Quadrem : Lyne Dubé au 418 699-2111 poste 2197.